

4.3 La conservation et la mise en valeur du patrimoine

Forte de quatre siècles d'histoire, Québec se distingue par la qualité, la quantité et le degré de préservation de son patrimoine. Son tissu urbain recèle plusieurs couches historiques dont l'intégrité a été maintenue à travers le temps, témoignant des différentes étapes de son développement et de l'évolution du savoir-faire des populations qui l'ont occupé et modelé. Ces traces du passé contribuent à la mémoire collective et à l'identité culturelle de la population.

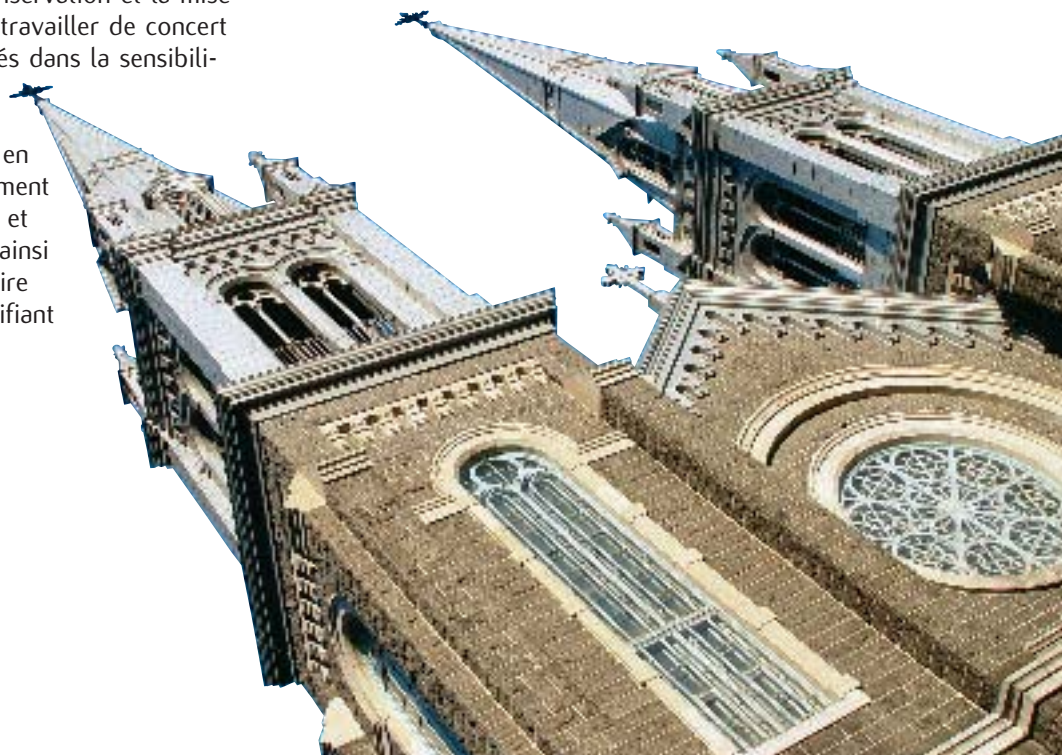
La Ville de Québec a adopté très tôt une attitude proactive en matière de protection et de mise en valeur de son patrimoine. Bon an mal an, elle réalise des interventions visant à valoriser les composantes les plus significatives de son patrimoine. En outre, la CUCQ assure un contrôle des interventions réalisées dans le Vieux-Québec depuis 1928, des pouvoirs qui s'étendent aujourd'hui à tous les lieux et immeubles protégés par un statut sur son territoire. Il convient de souligner le rôle de cet organisme dans la conservation du patrimoine bâti, la qualité des interventions et l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions en milieu ancien.

La Ville entend parfaire la connaissance de son patrimoine et souhaite en assurer la conservation et la mise en valeur. Elle souhaite également travailler de concert avec les différents acteurs concernés dans la sensibilisation de la population. Enfin, dans une perspective de gestion intégrée du territoire, elle prendra en compte le rôle que joue inévitablement le patrimoine dans la vie culturelle et l'industrie touristique de la région ainsi que dans l'aménagement du territoire pour la création d'un paysage signifiant (carte 9).

Vision 2020 du Plan stratégique

« Ville francophone vivant au rythme d'une capitale moderne, Québec présente un cachet européen et profite d'un décor naturel des plus spectaculaires. Elle bénéficie des interventions exemplaires de conservation, de restauration et de mise en valeur d'un patrimoine vivant, naturel et bâti menées sur l'ensemble de son territoire [...] »

« En 2020, les citoyens et citoyennes de Québec [...] sont conscients et fiers de la valeur du patrimoine naturel, historique et architectural de leur ville et de leur arrondissement. Ils sont également prompts à le défendre. »





Avenue Royale, Beauport

4.3.1 Le patrimoine bâti et archéologique

Les monuments et sites protégés par un statut font l'objet de mesures de protection qui contribuent à préserver le caractère particulier de Québec. Ils se sont vus consacrer davantage d'énergie, de ressources et d'investissements pour en parfaire la connaissance, les protéger et les mettre en valeur. En raison de son statut patrimonial mondial, le Vieux-Québec s'est vu accorder une attention d'autant plus importante. La Ville poursuit maintenant ses efforts dans le but de revaloriser ses trois autres arrondissements historiques par le réaménagement de l'espace public ou, encore, par l'enfouissement des services d'utilité publique. Au besoin, de telles interventions peuvent aussi être envisagées aux abords de composantes patrimoniales ponctuelles.

Même s'ils ne détiennent pas de statut légal, d'autres secteurs anciens ont conservé plusieurs caractéristiques d'origine. C'est le cas des quartiers centraux et des anciens noyaux villageois qui se sont développés le long des premiers chemins du territoire identifiés comme parcours traditionnels au plan portant sur le patrimoine et les paysages (carte 9). Ces parcours traditionnels ont été le lieu d'implantation des toutes premières constructions sur le territoire. Il est donc normal qu'aujourd'hui, ceux-ci soient encore ponctués d'anciennes constructions dont plusieurs rappellent le passé agricole de certaines portions du territoire.

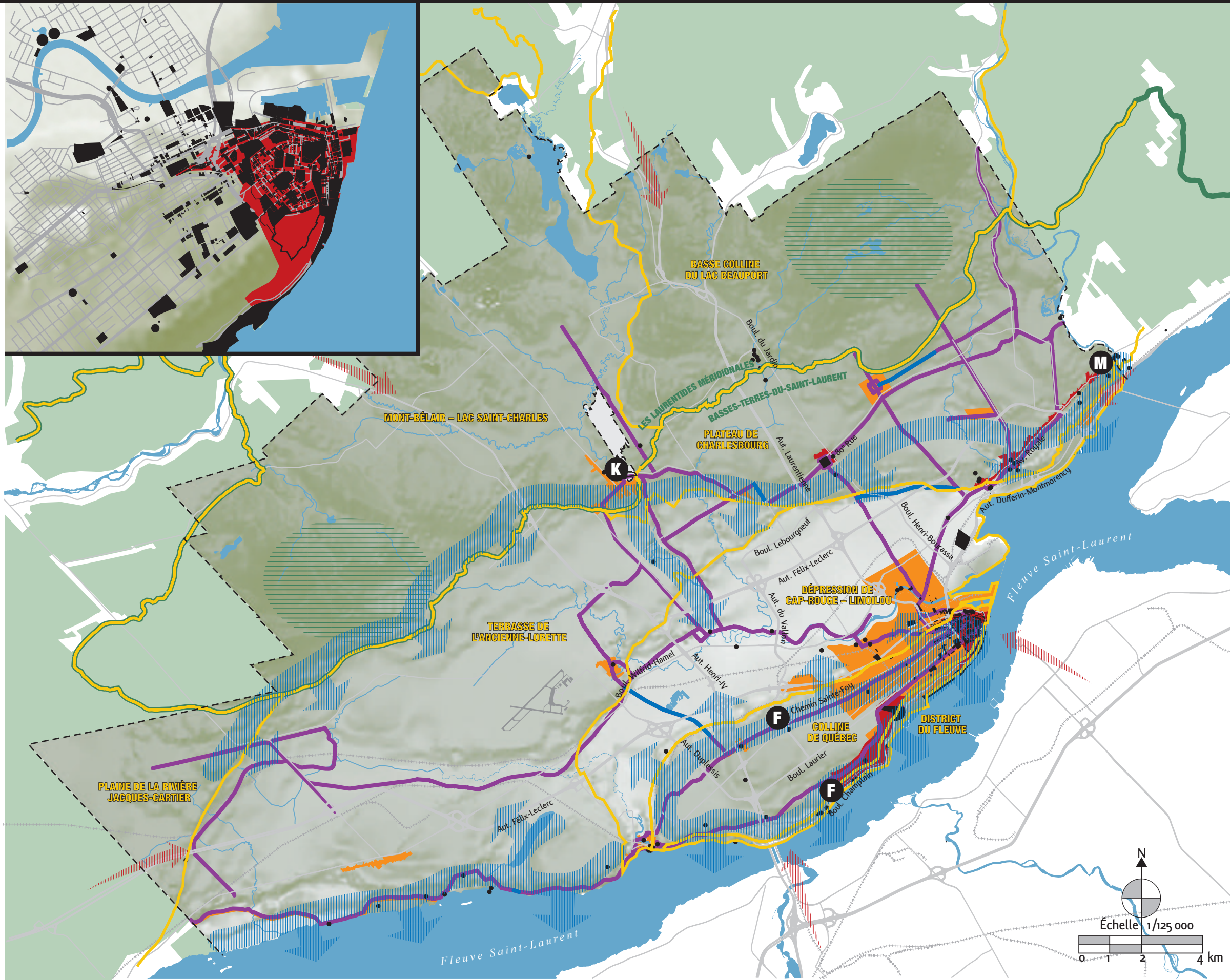
Maison Chevalier, La Cité



Fait exceptionnel, quatre des dix arrondissements historiques de la province sont situés sur le territoire de la ville, soit ceux de Québec (Vieux-Québec), de Beauport, de Charlesbourg et de Sillery. Seule ville nord-américaine ayant conservé les remparts de son ancien cœur fortifié, Québec est d'ailleurs inscrite à la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Son territoire recèle une centaine d'autres bâtiments et sites classés, reconnus ou cités en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec, dont le site historique national de l'Hôtel du Parlement. Divers lieux ont aussi été désignés d'importance historique nationale par le gouvernement fédéral en raison de leur signification à l'échelle canadienne. De nombreux autres sites et immeubles, bien que sans statut, complètent le riche patrimoine de Québec.

Ces concentrations anciennes, ces sites et ces immeubles contribuent aussi à l'identité culturelle des citoyens et des paysages de la ville. Ils devront faire l'objet d'une attention particulière à court terme. Il en est de même pour le patrimoine moderne, qui fait de plus en plus l'objet de préoccupations.

Patrimoine et paysages



- Arrondissement historique
- Concentration ancienne
- Site archéologique
- Parcours ancien
- Parcours ancien partiellement disparu
- Bassin visuel et panorama
- Entrée de ville
- Massif montagneux d'intérêt
- Composante naturelle d'intérêt
- F** Falaises nord et sud
- M** Chute Montmorency
- K** Chute Kabir Kouba



1^{re} Rue, Limoilou

Principales concentrations anciennes identifiées au plan Patrimoine et paysages (carte 9)

- Les quartiers Saint-Roch, Saint-Jean-Baptiste, Montcalm, Saint-Sauveur et Saint-Sacrement (arrondissement de La Cité)
- Le secteur de la côte des Érables (arrondissement des Rivières)
- Le secteur de Bergerville et le vieux village de Sainte-Foy (arrondissement de Sainte-Foy-Sillery)
- Le secteur Bourg-Royal (arrondissement de Charlesbourg)
- Le quartier Saint-Grégoire-de-Montmorency et l'ancien rang Saint-Joseph (arrondissement de Beauport)
- Le quartier Vieux-Limoilou (arrondissement de Limoilou)
- Le noyau ancien de Loretteville adjacent au vieux Wendake (arrondissement de La Haute-Saint-Charles)
- Les noyaux anciens de Saint-Augustin-de-Desmaures, de Cap-Rouge et de L'Ancienne-Lorette (arrondissement Laurentien)

Principaux parcours traditionnels identifiés au plan Patrimoine et paysages (carte 9)

Chemin Sainte-Foy/rue Saint-Jean

Rue Saint-Vallier

Chemin de la Canardière/chemin Royal/avenue Royale

Rue Racine/boulevards Bastien et Saint-Joseph

Boulevard Saint-Jacques

Avenue Saint-Joseph (ancien rang Saint-Joseph)

Rue Saint-Paul/rue Michelet/boulevard Père-Lelièvre

Boulevard de la Colline

Chemin du Roy/terrasse et rue Saint-Félix

Rangs Saint-Ange et des Mines

Chemin Saint-Louis/Grande Allée Ouest et Est

1^{re} Avenue

Avenue Seigneuriale

80^e Rue Ouest et Est/avenue Saint-Michel

Avenue du Bourg-Royal

Avenue Sainte-Thérèse

Axe boulevards Masson et de l'Ormière

Avenue Chauveau

Avenue et chemin Notre-Dame

Axe chemin Girard/3^e Rang/4^e Rang Ouest et Est



Maison des Jésuites, Sainte-Foy-Sillery

Le patrimoine immobilier religieux est confronté à des enjeux d'une telle importance que la Ville souhaite lui accorder une attention particulière. Le rôle prépondérant de l'Église dans le développement de la société québécoise a marqué le paysage urbain, le territoire comptant de nombreuses églises et propriétés religieuses qui forment aujourd'hui les plus grands monuments de l'architecture de Québec. À Sillery, leur concentration est en grande partie à l'origine du décret qui en fait un arrondissement historique. La pratique religieuse étant en déclin, plusieurs de ces monuments sont malheureusement menacés. La Ville juge essentiel d'élaborer une stratégie visant la protection de ce patrimoine inestimable et l'encadrement d'éventuels projets de transformation.

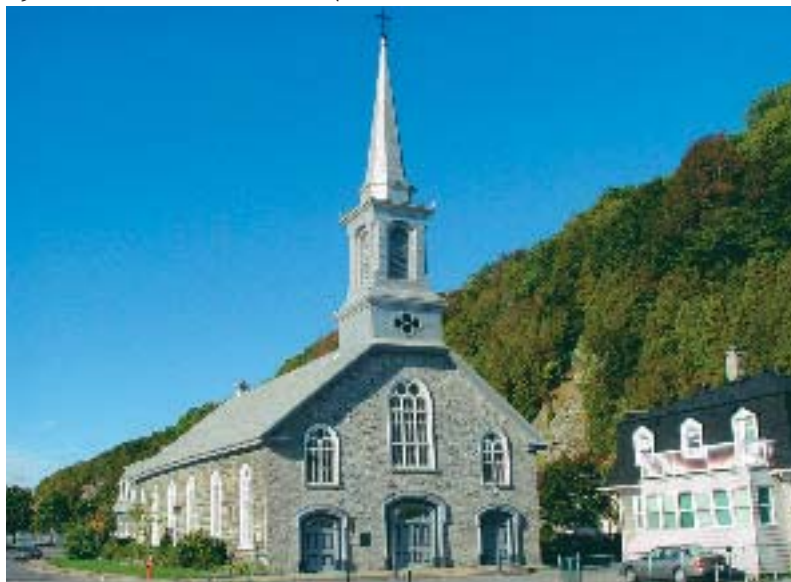
Québec possède un riche patrimoine archéologique, qui témoigne de son histoire. Quelque 800 sites sont inscrits dans l'inventaire des sites archéologiques du Québec, soit 10 % des sites de la province. Deux ensembles archéologiques ont été classés ou reconnus en vertu de la Loi sur les biens culturels, soit la collection archéologique de référence de Place-Royale et le moulin à vent de l'Hôpital-Général-de-Québec. D'autres demandes de classement sont actuellement à l'étude pour les Nouvelles Casernes, le fort et le château Saint-Louis, l'îlot Hunt, l'îlot des Palais, le site archéologique du complexe des moulins de la rivière du Berger et l'Habitation de Champlain.

À ce jour, la recherche s'est principalement concentrée dans les secteurs les plus anciens mais pour l'ensemble de la ville, le degré de connaissance du patrimoine archéologique demeure inégal et incomplet. La Ville souhaite encadrer les interventions susceptibles

Évoluant depuis plusieurs millénaires, le paysage de Québec a radicalement changé depuis les premières périodes d'occupation humaine. D'abord couvert de glace, le territoire s'est transformé avec la fonte glacière, la formation de la mer de Champlain puis son retrait. À l'arrivée des Européens en 1534, Québec était habitée par les Iroquoiens. S'ensuivirent la colonisation et le développement du territoire puis son urbanisation accélérée au XX^e siècle. Chacune de ces époques a laissé des traces sur le territoire.

d'être réalisées sur des sites inconnus et, ainsi, éviter que des vestiges archéologiques importants soient détruits. Elle souhaite également se doter d'instruments qui lui permettront d'arrimer les opérations d'aménagement du territoire à la mise en valeur des sites archéologiques majeurs. Enfin, la Ville souhaite se doter de ressources supplémentaires afin de répondre à ses besoins en termes d'espaces de laboratoire et de réserves pour ses collections archéologiques, tout en se donnant les moyens physiques pour en effectuer l'analyse et la conservation. Pour ce faire, elle souhaite consolider un réseau d'alliances stratégiques afin de profiter d'occasions d'échanges et de partenariats avec les intervenants du milieu.

Église Notre-Dame-de-la-Garde (Cap-Blanc)





Maison Girardin, Beauport

Protéger et mettre en valeur les différents sites, immeubles et concentrations d'intérêt patrimonial

Les composantes d'intérêt patrimonial constituent un héritage fragile puisque non renouvelable et, dans le cas du patrimoine bâti, non récupérable si elles atteignent un niveau de vétusté trop important. La Ville veut assurer la pérennité et le maintien en bon état des bâtiments patrimoniaux en encourageant les interventions d'entretien préventif.

L'identité des secteurs anciens découle non seulement des caractéristiques architecturales des bâtiments mais aussi du parcellaire d'origine, de l'implantation des bâtiments, de la configuration des rues. Lors d'opérations de mise en valeur ou du contrôle des interventions, la Ville s'engage à prendre en compte la contribution de toutes ces caractéristiques propres aux ensembles patrimoniaux par un contrôle approprié des interventions.

La Ville révisera les dispositions réglementaires applicables dans les territoires d'intérêt patrimonial afin de s'assurer que celles-ci respectent leurs particularités. Elle portera attention à autant d'aspects que l'implantation des bâtiments, l'affichage ou l'aménagement des propriétés. Des investissements seront accordés en priorité à la réalisation d'aménagements publics de qualité supérieure et à la mise en lumière des monuments les plus significatifs. Lorsque des interventions antérieures ont altéré la valeur patrimoniale de ces secteurs, des correctifs seront préconisés. Avec l'appui du gouvernement provincial, la Ville souhaite procéder en priorité à l'enfouissement des services d'utilité publique dans les secteurs patrimoniaux déterminés au PDAD.

Afin d'utiliser à bon escient son expertise, la CUCQ recevra pour principal mandat le contrôle des interventions réalisées sur les territoires et les composantes d'intérêt patrimonial, y compris les bâtiments et sites ponctuels protégés par un statut.

La Ville portera une attention particulière aux concentrations anciennes présentant des caractéristiques formelles qui leur sont propres, telles que les

Le vieux Wendake est reconnu comme lieu historique national du Canada. Développé aux abords du chemin du Roi (aujourd'hui boulevard Bastien) et de la rivière Saint-Charles au début du XVIII^e siècle, ce secteur forme un ensemble avec la rue Racine. La Ville appuiera la Nation huronne dans ses projets de revitalisation du vieux Wendake et de construction d'un musée de la nation huronne-wendat.

quartiers centraux et les anciens noyaux de développement. Elle souhaite préserver les particularités de ces milieux et, autant que possible, atténuer l'impact des transformations qui ont parfois altéré leur attrait. Certains de ces milieux nécessitant d'importants efforts de restauration, des priorités d'intervention devront être établies.

La Ville reconnaît également l'intérêt des parcours traditionnels qui, ponctués de bâtiments anciens, marquent le paysage urbain. C'est notamment le cas des anciens rangs Saint-Joseph, Saint-Michel, Sainte-Thérèse, dans les arrondissements des Rivières et de Beauport. Même s'ils ne sont pas réunis à l'intérieur de concentrations significatives, les bâtiments qui les bordent doivent être préservés et valorisés.

Par ailleurs, la Ville souhaite identifier tout site ou immeuble dont la valeur patrimoniale pourrait justifier l'octroi d'un statut tel que la citation ou la constitution de sites du patrimoine. Elle pourrait mettre ces mécanismes à profit pour protéger tant les composantes d'intérêt local que celles qui sont issues du patrimoine dit moderne. Enfin, la Ville souhaite se doter d'un cadre de référence au regard de la protection et de la mise en valeur de son patrimoine. L'élaboration d'une politique du patrimoine constitue un moyen intéressant d'aborder ces questions.

L'élaboration d'une politique du patrimoine permettra d'établir, entre autres éléments :

- une définition claire de la notion de patrimoine;
- les orientations au regard de la connaissance, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes (bâti, archéologique, religieux, paysager, naturel, etc.) ainsi que l'ensemble des actions préconisées en cette matière;
- les orientations relatives à l'interprétation, à la diffusion, à la gestion des archives et des collections, etc.

Enfin, la Ville souhaite assurer une saine cohabitation des fonctions en place (commerciales, résidentielles et, le cas échéant, touristiques), protéger les logements existants et favoriser l'établissement de nouveaux résidents, tant à l'intérieur des concentrations anciennes que dans les arrondissements historiques. Afin de soutenir la qualité de vie des résidents, elle favorisera le maintien de commerces répondant à leurs besoins courants. Le maintien de la vocation communautaire des noyaux traditionnels est également essentiel à la protection de leur identité et de leur signification culturelle. La Ville soutiendra donc la consolidation des services offerts à l'intérieur de ceux-ci. Elle désire également confirmer la vocation culturelle des arrondissements historiques en appuyant la réalisation de projets de cette nature et en favorisant l'animation des lieux par l'introduction de fonctions et d'aménagements appropriés.

pistes d'action

- > **Élaborer une politique du patrimoine;**
- > **Utiliser les mécanismes de contrôle architectural disponibles pour préserver l'intégrité du patrimoine bâti, dont les pouvoirs de la CUCQ et les règlements sur les PIIA;**
- > **Poursuivre les travaux de mise en valeur dans les quatre arrondissements historiques et prévoir l'amorce d'interventions dans les autres concentrations d'intérêt patrimonial du territoire, dont la réalisation d'aménagements publics de qualité et l'enfouissement des services d'utilité publique :**
 - **poursuivre les travaux de mise en valeur du Trait-Carré de Charlesbourg, du vieux Sillery et du vieux Beauport;**
 - **élaborer un concept de mise en valeur pour le noyau ancien de Cap-Rouge dans le cadre d'un programme particulier d'urbanisme.**

Couvent, Beauport



Protéger et mettre en valeur les collections et les sites archéologiques

En ce qui concerne le patrimoine archéologique, la Ville veut faire valoir le potentiel propre à son territoire et déterminer les sites devant être protégés ou mis en valeur. Pour mener à bien cet objectif, des plans de gestion de ce patrimoine devront être élaborés. La gestion intégrée par bassin-versant amorcée pour la rivière et le lac Saint-Charles est l'occasion d'intégrer les connaissances archéologiques à la mise en valeur du milieu naturel et fournit un excellent exemple d'une approche de développement durable. Parmi ses priorités en matière de patrimoine, la Ville veut également inclure la mise en valeur des sites archéologiques majeurs, tels l'Habitation de Champlain, l'îlot des Palais, les Nouvelles Casernes, le fort et le château Saint-Louis, la villa et la redoute Montcalm, le moulin des Jésuites et la poterie de Cap-Rouge. Elle portera également une attention particulière au parc de la chute Kabir Kouba, qui recèle un potentiel archéologique important.

Dans le cadre de ses efforts de protection et de mise en valeur, la Ville cherchera à consolider des relations stratégiques avec les intervenants du milieu. Elle cherchera à s'associer aux différentes actions susceptibles de favoriser l'acquisition de connaissances en matière du patrimoine archéologique historique et préhistorique, dont des projets de recherche. Elle souhaite aussi développer, avec le soutien du MCCQ, des formules de financement faisant appel au secteur privé et obtenir des espaces de laboratoire et de réserve, en collaboration avec le MCCQ et l'Université Laval.

Citadelle

Les collections sont constituées d'artefacts (objets produits et confectionnés par l'homme) et d'écofactes (restes organiques associés à des occupations humaines). Un artefact est un bien archéologique au sens de la Loi sur les biens culturels.

pistes d'action

- > **Déterminer les sites et les secteurs archéologiques devant être protégés et assurer le suivi archéologique des travaux municipaux dans les secteurs sensibles.**
- > **Compléter la mise en valeur des sites archéologiques majeurs suivants :**
 - l'îlot des Palais;
 - les Nouvelles Casernes;
 - l'Habitation de Champlain;
 - le fort et le château Saint-Louis;
 - la villa et la redoute Montcalm;
 - la chute Kabir Kouba.



Établir une vision d'ensemble pour la conservation, la mise en valeur et l'avenir du patrimoine immobilier religieux

La Ville, de concert avec le diocèse de Québec, le MCCQ et les communautés religieuses, veut se donner des orientations claires pour planifier, lorsque cela est possible, l'avenir des églises du diocèse et du patrimoine immobilier de ces communautés. Elle veillera à réviser régulièrement la politique commune en ce qui concerne les églises. Comme c'est le cas pour les études réalisées pour l'ensemble des églises du territoire, l'analyse établissant la valeur patrimoniale des propriétés des communautés religieuses constitue le point de départ d'une vision d'ensemble de leur avenir. À cet égard, la Ville procède actuellement à la classification de ces propriétés.

À priori, la Ville privilégie le maintien de la vocation publique des églises et la préservation du caractère institutionnel des grandes propriétés. Elle est toutefois consciente que cet objectif ne pourra pas toujours être atteint puisque leur avenir est souvent soumis à des impératifs économiques et sociaux. La Ville déterminera donc, lorsque possible, le potentiel de chaque bâtiment et terrain, conformément aux grands principes définis ci-après. À partir des différents outils dont elle dispose, elle souhaite orienter le recyclage ou le développement des grandes propriétés. Elle établira, pour chaque propriété et en collaboration avec ses partenaires, des orientations et des critères spécifiques et modifiera, le cas échéant, la réglementation applicable.

Les projets susceptibles d'être déposés seront assujettis à un mécanisme d'encadrement et d'évaluation, de manière à assurer le respect des principes énoncés et la qualité des projets de transformation et de développement. Dans la mesure où les usages résidentiels constituent la fonction privilégiée pour le recyclage des grandes propriétés, la Ville évaluera d'abord la possibilité d'une telle transformation. L'exercice tiendra compte de la capacité des infrastructures, du statut

pistes d'action

- **Élaborer une étude patrimoniale pour l'ensemble des propriétés conventuelles des communautés religieuses;**
- **Déterminer les composantes présentant une valeur patrimoniale élevée et établir une stratégie de conservation;**
- **Analyser le potentiel de recyclage de chaque propriété religieuse susceptible de faire l'objet de demandes de lotissement et de redéveloppement;**
- **Adopter un outil de contrôle (règlements sur les PAE, sur les plans de construction ou sur les PIIA) intégrant les critères de protection et de mise en valeur établis au document complémentaire et y assujettir les propriétés des communautés religieuses susceptibles de faire l'objet de demandes de lotissement et de redéveloppement.**

de la communauté propriétaire, des nouveaux usages potentiels et des caractéristiques générales de la propriété telles que sa superficie, sa valeur patrimoniale et paysagère, la présence d'un couvert boisé et d'autres particularités.

Principes relatifs à la protection et à la mise en valeur des propriétés religieuses et de leurs qualités paysagères

- Respect de l'intégrité et du caractère monumental des grandes propriétés par l'interdiction de construction dans les marges de recul afin de conserver une vue sur la façade à partir de la voie publique;
- Respect du caractère patrimonial et intégration harmonieuse, le cas échéant, des nouvelles constructions;
- Protection intégrale du bâtiment principal et des bâtiments secondaires significatifs;
- Protection des boisés, de la topographie et des milieux naturels;
- Protection des percées visuelles sur les bâtiments conventuels principaux ou tout autre élément ou point de vue d'intérêt et analyse des impacts visuels associés à tout nouveau projet de construction sur ces propriétés;
- Conservation ou création d'espaces publics collectifs;
- Respect des caractéristiques qui marquent l'évolution de la trame urbaine du secteur;
- Prise en compte des densités, des typologies de bâti et des usages existants dans le voisinage immédiat;
- Protection des caractéristiques particulières de l'aménagement existant sur la propriété (par exemple, allées d'accès);
- Préférence accordée au recyclage et à l'agrandissement des bâtiments existants plutôt qu'au lotissement des propriétés;
- Préférence accordée à la conservation d'un usage public non menacé, tel que celui des bâtiments dédiés à l'enseignement;
- Dans les secteurs dont le développement est jugé non prioritaire, restriction du développement au recyclage des bâtiments existants.

Wendake



Parfaire la connaissance du patrimoine sur tout le territoire et instaurer les mécanismes de gestion requis

La Ville reconnaît l'importance d'interpréter les traces matérielles de son passé puisque celles-ci lui permettront de déterminer l'époque où se sont effectués les changements et l'évolution de l'organisation du territoire, leurs raisons et les circonstances qui les ont entourés. Elle veut compléter dans les meilleurs délais les études et inventaires requis pour parfaire la connaissance de son patrimoine bâti, tant à l'intérieur qu'en dehors des concentrations anciennes reconnues sur son territoire. En outre, la Ville entreprendra une réflexion sur le patrimoine bâti moderne, qui fait de plus en plus l'objet de préoccupations. En effet, les réalisations contemporaines sont à même de contribuer au patrimoine de demain et elle devra évaluer la possibilité d'assurer la protection des éléments construits les plus représentatifs d'époques plus récentes.

La connaissance du patrimoine archéologique de l'arrondissement historique de Québec est relativement bien documentée mais de nombreuses recherches doivent encore être effectuées ailleurs pour compléter les connaissances de base dans les autres arrondissements historiques et sur les territoires ne profitant pas d'un statut particulier en vertu de la Loi sur les biens

pistes d'action

- > Compléter les études du patrimoine bâti ainsi que du potentiel archéologique historique et préhistorique, notamment pour les arrondissements historiques, effectuer des inventaires sur le terrain et élaborer des plans de gestion de ce patrimoine.

culturels. Par exemple, l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles dispose, aux abords de la rivière Saint-Charles, d'un potentiel important qui doit être mis à jour. Il en est de même pour certaines portions du ruisseau du Moulin et de la rivière Beauport, pour la baie Charles-Talbot ainsi que pour de nombreux autres sites à travers la ville. En collaboration avec le MCCQ, la Ville poursuivra la recherche sur les sites touchés par des travaux d'aménagement.

Limoilou





Citadelle

Promouvoir le patrimoine bâti et archéologique de la Ville et sensibiliser les intervenants concernés à l'importance de le protéger

Dans le cadre de ses activités visant à promouvoir les richesses patrimoniales de son territoire, la Ville souhaite mieux faire connaître le potentiel historique et patrimonial de la ville à l'extérieur de l'arrondissement historique de Québec, celui-ci jouissant déjà d'une reconnaissance internationale. En effet, les arrondissements historiques de Sillery, de Beauport et de Charlesbourg gagnent à être davantage connus. Il en est de même pour les nombreuses autres concentrations anciennes ainsi que pour les sites et les immeubles d'intérêt patrimonial qui ponctuent le territoire, en particulier le long des voies de circulation les plus anciennes (c'est-à-dire les parcours traditionnels).

La Ville entend poursuivre ses efforts pour sensibiliser les groupes et les personnes susceptibles d'intervenir sur le patrimoine et de promouvoir les raisons justifiant sa sauvegarde et sa mise en valeur. L'éducation et la diffusion d'information demeurent prioritaires. À cet égard, elle reconnaît notamment l'apport significatif des organismes œuvrant dans ces domaines. Leur engagement contribue depuis plusieurs décennies à la promotion et à la diffusion de l'histoire et des richesses patrimoniales du territoire, développant par la même occasion l'intérêt des citoyens pour ces sujets. La Ville soutiendra toute initiative de cette nature.

Par ailleurs, la Ville appuiera les propriétaires et les promoteurs dans leurs actions visant la protection et la mise en valeur du patrimoine. Ainsi, elle souhaite offrir un soutien technique et professionnel aux propriétaires désirant rénover ou transformer un bâtiment d'intérêt patrimonial reconnu ou compris dans un territoire déterminé au PDAD. Elle souhaite notamment maintenir les programmes d'aide à la conservation et à la restauration du patrimoine. Elle souhaite également offrir son expertise lors de projets d'intervention sur des sites archéologiques de grande valeur, notamment au regard de l'adaptation des travaux ou de l'intégration des vestiges.

pistes d'action

- > Fournir une aide technique et professionnelle aux propriétaires d'immeubles détenant un statut ou présentant un intérêt patrimonial, de même qu'aux propriétaires intervenant sur des sites archéologiques de grande valeur;
- > Offrir le soutien et la collaboration nécessaires aux communautés religieuses gestionnaires de biens immobiliers dans la sauvegarde et l'éventuelle reconversion des grandes propriétés;
- > Développer des outils pour sensibiliser la population et les promoteurs à l'importance de protéger le patrimoine de Québec et de le mettre en valeur;
- > Créer un lieu d'interprétation du patrimoine archéologique, dresser une liste des sites majeurs sur le plan pédagogique ou touristique et établir un programme de recherche et de mise en valeur.

La Ville veut prendre les mesures appropriées pour collaborer à la sauvegarde des bâtiments religieux et ensembles conventuels, de concert avec ses différents partenaires. Elle offrira sa collaboration entière aux communautés religieuses afin de promouvoir et de soutenir l'action des propriétaires et dépositaires de ces biens. Elle incitera le MCCQ à analyser la possibilité d'établir un mode de financement soutenant le maintien et la mise en valeur des églises et des propriétés des communautés religieuses.

